

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE**

5 place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

du Bureau communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

**SÉANCE DU 15 MAI 2025**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	9
PRESENTS	7
VOTANTS	7

**CONVOCATION**

Datée	du 07/05/2025
Affichée	le 07/05/2025

**OBJET**

**ANRU – Modification n°2 au  
contrat de mandat de maîtrise  
d'ouvrage déléguée**

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai à dix-neuf heures, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le sept mai 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LE GLAUNEC, 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur Michel LE GLAUNEC a été nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents :**

Michel LE GLAUNEC  
Serge DELAVALLÉE  
Guy MARTEL  
François BRIZARD  
Nathalie LENÔTRE  
Jean-Luc BEAUFILS  
Véronique HELLEUX

**Absents :**

Jean SELLIER  
Philippe VAN-HOORNE

Monsieur Le Glaunec, Vice-Président en charge des finances, rappelle aux membres du bureau que le périmètre du mandat pour le programme de renouvellement urbain du quartier de La Madeleine à L'Aigle avec la SHEMA comprenait un certain nombre d'opérations.

Au regard de l'évolution du programme, le périmètre a été modifié pour :

- supprimer l'opération de reconstruction de l'école ; celle-ci n'étant pas reconstruite (cf. opération de réhabilitation de Victor Hugo qui fait l'objet d'un mandat à part entière)
- supprimer l'opération de démolition de la partie aérienne de la chaufferie ; celle-ci servant de socle à une partie de l'aire de jeux
- ajouter l'opération de viabilisation des logements sociaux rue de Chennebrun, opération qui s'inscrit dans le cadre de la reconstitution de l'offre des logements sociaux du quartier ANRU

Ces modifications entraînent une moins-value au marché de mandat de 31 306,50 € HT soit 37 567,80 € TTC portant le marché de mandat de la SHEMA pour le programme ANRU à 281 497,49 € HT soit 337 797 € TTC.

	Marché initial		Modification n°2		Marché avec modification		Ecart montant rémunération (en € HT)
	Montant prévisionnel opérations (en € HT)	Montant rémunération (en € HT)	Montant prévisionnel opérations (en € HT)	Montant rémunération (en € HT)	Montant prévisionnel opérations (en € HT)	Montant rémunération (en € HT)	
<b>Opérations</b>							
Démolition des Sapinettes	409 500 €	4 095,00 €			409 500,00 €	4 095,00 €	- €
Aménagement des espaces publics	5 268 060 €	131 701,50 €			5 268 060,00 €	131 701,50 €	- €
Construction de l'école	2 863 000 €	57 260,00 €	- €	- €			- 57 260,00 €
Réhab-extension du PAS	1 015 000 €	40 600,00 €			1 015 000,00 €	40 600,00 €	- €
Démolition de la partie aérienne de la chaufferie	22 276 €	2 227,50 €	- €	- €			- 2 227,50 €
Démolition école	126 000 €	7 560,00 €			126 000,00 €	7 560,00 €	- €
Viabilisation rue de Chennebrun			499 630,73 €	28 181,00 €	499 630,73 €	28 181,00 €	28 181,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 703 836 €</b>	<b>243 444 €</b>	<b>499 631 €</b>	<b>28 181 €</b>	<b>7 318 191 €</b>	<b>212 138 €</b>	<b>- 31 306,50 €</b>
<b>Accompagnement global</b>		<b>69 360,00 €</b>				<b>69 360,00 €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL opérations + accompagnement global</b>		<b>312 804,00 €</b>				<b>281 497,50 €</b>	<b>- 31 306,50 €</b>

- Vu la délibération n° 2021-04-15-106 du conseil communautaire en date du 15/04/2021 portant attribution du marché relatif au choix d'un mandataire pour le programme de renouvellement urbain du quartier de La Madeleine à L'Aigle,
- Vu la délibération n°2023-02-09-021 du conseil communautaire en date du 9/02/2023 relatif à l'avenant 1 à la convention de mandat dans le cadre de l'ANRU,
- Considérant qu'il convient de formaliser un avenant tenant compte des modifications présentées ci-dessus,

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20250515-2025-05-15-131-DE  
Date de télétransmission : 16/05/2025  
Date de réception préfecture : 16/05/2025

**Le Bureau, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la modification n°2 au marché de mandat pour le programme de renouvellement urbain du quartier de La Madeleine à L'Aigle en modifiant le périmètre des opérations et par conséquent, présentant une moins-value du mandat de 31 306,50 € HT portant le marché de mandat de la SHEMA pour le programme ANRU à 281 497,49 € HT soit 337 797 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la modification n°2 ci-jointe et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 16 MAI 2025  
Publié en ligne le 16 MAI 2025  
Certifié exécutoire



Le Président,  
Jean SELLIER

A large, stylized handwritten signature in blue ink, overlapping the circular stamp.